

Lettre ouverte

Paris, le 6 novembre 2013

Nos Réf. : N 853 – JCH/AB

Madame la Ministre,

L'Assemblée Nationale a débattu du 22 au 29 octobre 2013 du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. Dans ce texte figure un article 24 spoliant les gaziers et électriciens d'un montant maintenant estimé par le Gouvernement à 170 millions d'euros sur les réserves de la CAMIEG, qui seront affectés au Régime Général d'Assurance Maladie.

Que ce soit dans l'exposé des motifs ou que ce soit lors des débats parlementaires, vous avez asséné un certain nombre de contre-vérités ou commis des oublis fâcheux, que Force Ouvrière tient à rectifier.

1. Non, Madame la Ministre, la confiscation de 170 millions d'euros n'est pas une mesure d'équité contrairement à ce que vous avez indiqué à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2013!

En effet, les gaziers et électriciens, ainsi que les employeurs cotisent déjà au Régime Général. La CAMIEG n'est qu'un Régime Complémentaire. Par conséquent, ce prélèvement aura pour effet de faire de notre Régime Spécial Complémentaire, le seul régime cotisant pour le Régime Général. Rendez-vous à l'évidence, cela n'est pas acceptable.

2. Non, Madame la Ministre, et contrairement à ce que vous indiquez dans l'exposé des motifs de cette loi, le montant transféré n'est pas limité !

En effet, les 170 millions de prélèvement correspondent à 65% des réserves des actifs, soit près des 2/3 ! Nous ne devons pas avoir la même définition du mot « limité » !

3. Oui, Madame la Ministre, il est vrai que pour reprendre vos propos, « c'est sous l'ancienne majorité qu'a été mis en place ce régime spécial des Industries Électriques et Gazières. Le taux de cotisation qui a été fixé s'est révélé mal adapté et mal calibré, ce qui a généré des excédents et des réserves importants».

Mais vous ne pouvez tenir pour responsables les électriciens et gaziers, du mauvais « calibrage » de ce régime. De fait, il nous apparaît intolérable que ces derniers subissent les conséquences des erreurs commises lors de la création de la CAMIEG. Si l'État a commis des erreurs, vous conviendrez que ce n'est pas aux agents d'en payer le prix. Si tel était le cas, nous serions légitimement en mesure de nous demander quelle est votre conception de la continuité républicaine ?

4. Non, Madame la Ministre, il n'y a pas eu de réelles concertations avec vos services sur ces sujets contrairement à ce que vous avez déclaré à l'Assemblée Nationale.

Vous êtes passée en force tout simplement. Il est d'ailleurs symptomatique que le Conseil d'Administration de la CAMIEG n'ait pas été consulté contrairement à celui de la CNAM qui l'a été !

Madame la Ministre, les personnels de nos Industries sont choqués du peu de considération qui leur est portée et du chantage consistant à conditionner une amélioration des prestations qui reste au demeurant, encore insuffisante à cette confiscation inacceptable des excédents du régime.

Le texte doit maintenant être examiné au Sénat et il sera probablement soumis au contrôle du Conseil Constitutionnel.

Madame la Ministre, il est encore temps de réagir, en renonçant à un prélèvement confiscatoire et en portant à hauteur de 20 millions d'euros l'amélioration des prestations pour les actifs et les pensionnés. C'est ce que réclament avec nous l'immense majorité des gaziers et électriciens.

Espérant que le bon sens l'emportera, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en mes sentiments républicains.

Le Secrétaire Général,



Vincent HERNANDEZ